

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

157884

Déclaration de Maladie

M22- 0049399

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1586 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BELY ASMINIE Abdallah

Date de naissance : 11/02/1959

Adresse : GREEN TOWN VILLE 66 VILLE VERTE

CASA / BOUS KOURA

Tél. : 06 6503 44 36 Total des frais engagés : 1183 dh Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr MAZZOUZ Hanane
OPHTALMOLOGISTE
511 Bd AL Qods - Casablanca
05 22 39 25 26

Date de consultation : 27/09/2023

Nom et prénom du malade : Fakhereddine Karima Age : 61

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : G. Pousoome

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 14/10/2023

Signature de l'adhérent :



Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Pratique des Actes
13-02-23	santale		60000	Dr MAZZOUZ Hanane OPHTHALMOLOGISTE 511 Bd Al Qods - Casablanca Tél : 05 22 52 25 26
27-02-23	es		300100 dh	Dr MAZZOUZ Hanane OPHTHALMOLOGISTE 511 Bd Al Qods - Casablanca Tél : 05 22 52 25 26

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>STEPHARMIC</i>	17/02/23	305,80 dh
<i>STEPHARMIC</i>	27/02/23	578,10

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Dental arch diagram showing teeth numbered 1 to 8 on both upper and lower arches, with a central vertical line and arrows pointing to D, G, and B. The letter H is				

**CENTRE DES MALADIES
ET CHIRURGIE DES YEUX**

Al Qods California

Dr Hanane MAZZOUZ

Ophthalmologiste

Diplômée de chirurgie de la cataracte,
chirurgie réfractive et Lasers de
l'université Victor Segalen de Bordeaux

Diplôme de surface oculaire
de l'université François Rabelais, Tours

Chirurgie des voies lacrymales

Adaptation des lentilles de contact souples et rigides

Membre de la société française d'ophtalmologie



مركز طب وجراحة العيون
القدس كاليفورنيا

الدكتورة حنان مزوز

(احسائية في امرأة وجراحة العيون)

دبلوم وجراحة الجلاة واللبيز

وتقدير البصر من جامعة فيكتور سكانلن ببوردو

العدسات الصلبة والليثنة

جراحة مجاري الدم

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض وجراحة العيون

le lundi 27 février 2023

Madame FAKHROEDDINE Karima

126,10x2

- COSOPT dans les 2 yeux
1 goutte le matin 8 H 30
1 goutte le soir 20H 30

Traitement de 3 mois

178,90

- Monoprost , latanoprost 0,005 : dans les 2 yeux
Traitement de 3 mois
1 goutte le soir 21 H



147,00

- THEALOSE
1 goutte 3 à 4 gouttes dans les 2 yeux
A renouveler



578,10

**Dr MAZZOUZ Hanane
OPHTHALMOLOGISTE**
511 Bd Al Qods - Casablanca
Tél : 05 22 52 25 26

Tél : 0 522 522 526 - GSM: 07 70 85 14 88

511 شارع القدس، إقامة القدس كاليفورنيا، الطابق الثاني - الدار البيضاء

511, Bd Al Qods, Résidence Al Qods California, 2nd étage - Casablanca

E-mail: ophtalmomazzouz@gmail.com - ICE: 001649317000074 - CNSS: 5874476 - INPE: 091166421

CENTRE DES MALADIES
ET CHIRURGIE DES YEUX

Al Qods California

Dr Hanane MAZZOUZ

Ophthalmologiste

Diplômée de chirurgie de la cataracte,
chirurgie réfractive et Lasers de
l'université Victor Segalen de Bordeaux
Diplôme de surface oculaire
de l'université François Rabelais, Tours
Chirurgie des voies lacrymales
Adaptation des lentilles de contact souples et rigides
Membre de la société française d'ophtalmologie



مركز طب وجراحة العيون

(القدس كاليفورنيا)

الدكتورة حنان مزوز

(الشخصية في أمراض وجراحة العيون)

دبلوم وجراحة الجلاة والبلز

وتقدير البصر من جامعة فيكتور سكانين ببوردو

العدسات الصلبة والبلة

جراحة مجاري الدم

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض وجراحة العيون

le lundi 13 février 2023

Madame FAKHROEDDINE Karima

126.10
- COSOPT dans les 2 yeux
1 goutte le matin 8 H 30
1 goutte le soir 20H 30

178.90
- Monoprost , latanoprost 0,005 : dans les 2 yeux
1 goutte le soir 21 H

305.00
STE PHARMACIE GOLF CITY
Centre commercial de la GOLF CITY
RDCh n° 2001, Boul. de la GOLF CITY - Casablanca
Tél: 0522 59 07 09

Dr MAZZOUZ Hanane
OPHTHALMOLOGISTE

511 Bd ALQ
Tél: 0522 59 07 09

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178.90 DH

6 118001 072583
Distribué par les laboratoires SOTHEM
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

ت: 0 522 522 526 - GSM: 07 70 85 14 8
عند: إقامة القدس كاليفورنيا، الطابق الثاني - الدار البيضاء
511, Bd Al Qods, Résidence Al Qods California, 2^{ème} étage - Casablanca
E-mail: ophtalmomazzouz@gmail.com - ICE: 001649317000074 - CNSS: 5874476 - INPE: 091166421



LOT W027518 2
EXP 04 2024
PPV 126.10 DH

20 mg/ml + 5 mg/ml
5 ملخ/ممل 20

Collyre en solution Dorzolamide/ Timolol

1 flacon de 5 ml

محلول قطرات للعين
دورزولاميد/تيمولول

1 قارورة من فئة 5 ملل

Titulaire d'AMM/Distributeur :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N° 1, 27182 Bouskoura - Maroc
Sous licence : Mundipharma Pty Ltd- Australie
Fabricant : FAREVA Mirabel
Route de Marsat Riorn, Clermont - Ferrand
Cedex 9, 63963 - France

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants
يحفظ بعيداً عن متناول و مرآى الأطفال

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES
Ne pas injecter, Ne pas avaler
يجب� إحترام الجرعات الموصوفة
لا يحقن، لا يبلع

UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE - Tableau A (LISTE I)
يصرف بمحض وصفة طبية - جدول أ (الائحة I)



E14218D00

LOT W027518 2
EXP 04 2024
PPV 126.10 DH

Titulaire d'AMM/Distributeur :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N° 1, 27182 Bouskoura - Maroc
Sous licence : Mundipharma Pty Ltd- Australie
Fabricant : FAREVA Mirabel
Route de Marsat Riom, Clermont - Ferrand
Cedex 9, 63963 - France

tenir hors de la portée et de la vue des enfants
يحفظ بعيداً عن متناول و مرآى الأطفال

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES
Ne pas injecter, Ne pas avaler
يجب إحترام الجرعات الموصوفة

كوزوبت®
Cosopt®

20 mg/ml + 5 mg/ml
ملغ/ملل 5 + 20 ملغ/ملل

Collyre en solution
Dorzolamide/
Timolol

1 flacon de 5 ml

محلول قطرات للعين
دورزولاميد/تيمولول

1 قارورة من فئة 5 ملل

E2762C10MAG/0919

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178.90 DH



Distribué par les laboratoires SOTHEMA,
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

تيالوز[®]

تيالوز 3%
هيلالورونات الصوديوم
0,15%

محلول للعين
 يحمي، يمفيه ويزيل سطح
 العين

10 مل

بدون مادة حافظة

STERILE A



25°C

تاريخ أول فتح
Date de première ouverture



Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DH
PPC : 147.00 DH



VR2762C10MAG/0919



Théa C € 045